

ALFAPSY

Assemblée Générale Ordinaire

Exercices 2018 – 2019

Au cours des 9^{es} Rencontres Francopsies et pour clôturer ses exercices 2018 et 2019 conformément à ses statuts, l'ALternative Fédérative des Associations de PSYchiatry (ALFAPSY) a tenu son Assemblée Générale Ordinaire, ce 08 mars 2020 de 10h à 12h TU, à la Faculté de Médecine (UCAD II, Salle du Conseil) de Dakar (Sénégal).

23 membres adhérents et sympathisants d'ALFAPSY sont présents.

✚ L'ordre du jour de l'Assemblée Générale, sous la présidence de Hachem TYAL, se présente ainsi :

- 1- Rapport moral et rapport financier du Bureau Exécutif sortant et votes des quitus
 - 2- Débats et votes de motions sur la politique générale et les orientations à venir de l'Association :
 - a. L'ouverture d'ALFAPSY à tous les pays de la zone francophone de l'Afrique de l'Ouest ;
 - b. L'élargissement de la composition du Comité International aux personnes morales et physiques non médecins et non psychiatres, assorti d'un débat sur la question du droit de vote ou non ;
 - c. La refonte du site web et de ses services ;
 - d. Une réflexion sur la composition statutaire du Conseil des Sages.
 - 3- Élection du futur Président (dit Président Élu) pour l'exercice 2023 – 2024
 - 4- Renouvellement électif partiel du Comité International 2020 – 2022
- ✚ L'élection du Bureau Exécutif par les membres du nouveau Comité International aura lieu après clôture de la présente Assemblée Générale
-

1. Conformément aux statuts de ALFAPSY, à la fin du mandat, le Rapport Moral du Bureau Exécutif sortant a été présenté par Yassine ANWAR, Secrétaire Général Adjoint attaché à la Présidence depuis 2018, et le rapport financier par Paul LACAZE, Président fondateur, Administrateur du Sièg, en remplacement de la Trésorière (absente pour raisons de santé).

Suite à la discussion des différents points exposés, l'Assemblée Générale a ratifié lesdits rapports et accordé le quitus au Bureau Exécutif sortant.

2. Le Président du Bureau Exécutif sortant, Hachem TYAL, a ouvert la discussion sur la politique générale de l'Association et proposé de mettre au vote des motions d'orientation possible.
 - a. Ouverture des liens ALFAPSY en Afrique francophone de l'Ouest. Le débat a débouché sur la proposition et le vote de la Motion n°1 : procéder à la mise en réseau de partenariats avec appel à adhérer dans le but de renforcer, au niveau mondial, la représentation des valeurs défendues par ALFAPSY.

Motion n°1* validée à l'unanimité
 - b. Création d'un 3^e Collège dans la composition du Comité International.

L'intérêt de cette démarche vise à favoriser l'ouverture à toutes personnes ou structures travaillant dans l'esprit humaniste et psychodynamique de l'Association ALFAPSY. La discussion visait donc à entériner une situation progressivement croissante concernant la diversité des demandes d'adhésions et à procéder à la modification complémentaire du Règlement Intérieur par vote de la Motion n°2 :

- Élargir la possibilité d'adhésion à des professionnels non systématiquement médecins, en qualité de Personnes Physiques et Morales, à la seule condition de représenter l'une des disciplines reconnues comme reliées scientifiquement au champ de la psychiatrie ;
- Constituer ainsi un 3^e Collège d'adhérents dits Associés en plus des 2 Collèges existants (1^{er} Collège de Personnes Morales de Droit et Affiliées dans le champ de la psychiatrie et 2^e Collège de Personnes Physiques médecins psychiatres) ;

- En appliquant les mêmes tarifs de cotisation annuelle forfaitaires que les autres adhérents, P. Morales et Physiques ;
- Avec un droit de vote limité à 1 voix par Personne (Physique ou Morale) au sein du Comité International.
- Rappel : ce 3^e Collège peut comporter, en outre et au choix du Bureau Exécutif, certaines personnalités éminentes en tant que Consultants ou Observateurs, invités permanents sans adhésion ni droit de vote.



Le vote a unanimement adopté la Motion n°2*

c. Modernisation du site web alfapsy-international.org

L'évolution du mouvement ALFAPSY et la diversité de ses activités avec les charges concomitantes d'administration et de gestion, outre le développement des moyens de communication et de référencement pour une meilleure visibilité à l'international, amènent l'Assemblée à se prononcer sur la mise au vote de la Motion n°3 relative à la création d'une plateforme numérique comprenant :

- d'une part, la gestion numérisée, automatisée, sécurisée du Siège ALFAPSY et des manifestations Francopsies, avec accessibilité à distance pour les dirigeants habilités ;
- d'autre part, une version du site web aux normes interactives actuelles en vue d'élargir « en ligne » : 1/ le champ des internautes de la psychiatrie et santé mentale, 2/ la possibilité de nouvelles adhésions et de dons mais aussi des inscriptions aux congrès, 3/ la facilitation des liens entre partenaires.

Sur le principe cette Motion n°3 est favorablement reçue mais non votée en l'état, faute d'éléments techniques suffisants, donc confiée au prochain Bureau Exécutif pour sa réalisation.

d. Le Président sortant a par ailleurs posé une question relative à la place du Conseil des Sages, statutairement chargé d'assurer la pérennité morale de l'Association.

Sur la pertinence de cette question (où ce Conseil pourrait changer d'intitulé, voire d'attributions en intégrant des membres actifs autres que les anciens Présidents) l'Assemblée, restant divisée dans la mesure où ledit Conseil est purement consultatif et se doit de ne pas se substituer aux instances exécutives, laisse au prochain Bureau Exécutif le soin d'approfondir ce débat.

3. Élection du futur Président (dit Président Élu) pour l'exercice 2023 – 2024

Une seule candidature à ce poste, en la personne de Michel JURUS, membre du Comité International en tant que Président de l'AFPEP (Association Française des Psychiatres d'Exercice Privé) et probable organisateur des 10^{es} Rencontres Francopsies en France. Sa candidature a été approuvée à l'unanimité des membres adhérents présents et votants à l'Assemblée Générale.

4. Renouvellement électif partiel du Comité International 2020 – 2022

L'Assemblée a ensuite procédé au renouvellement partiel du Comité International par l'élection des nouveaux candidats en remplacement des sortants. Les Membres élus sont donc les suivants :

❖ Au 1^{er} Collège, 10 membres

➤ 4 Personnes Morales de Droit (PMD), avec 2 représentants chacune :

- L'Association Française des Psychiatres d'Exercice Privé (AFPEP) 2
 - Michel JURUS (FR)
 - Marie-Noelle BENOIT (FR)
- L'Association Tunisienne des Psychiatres d'Exercice Privé (ATPEP) 2
 - Hassen ATI (TU)
 - Safouene EL HECHMI (TU)
- L'Association Sénégalaise des PSY (ASPSY) 2
 - Amadou Makhtar SECK (SN)
 - Ndeye Dialé NDONGO (SN)
- L'Association Marocaine de Psychiatrie PsychoDynamique (MADP) 2
 - Hachem TYAL (MA) Moroccan Association of Dynamic Psychiatry
 - Yassine ANWAR (MA)

➤ 2 Personnes Morales Affiliées (PMA), avec 1 représentant chacune :

- L'Association Pour la Fondation Henri EY (APLFHEY) 1
 - Michel Robert PALEM (FR)
- L'Association Tunisienne de Psychiatrie Sans Frontière (ATPSF) 1
 - Essedik JEDDI (TU)

Les documents concernant l'adhésion des deux dernières et nouvelles associations (MADP et ATPSF) ayant été communiqués dans le délai (6 mois) accordé par la Présidence à Dakar, leurs demandes d'entrer au 1^{er} Collège du Comité International ALFAPSY sont donc officiellement prises en compte a posteriori et actées le 21 octobre 2020, conformément au vote de l'Assemblée.

❖ Au 2^e Collège, 10 membres Personnes Physiques, médecins psychiatres :

- Paul LACAZE (FR)
- Aida SYLLA (SN)
- Hervé GRANIER (FR)
- Michel BOTBOL (FR)
- Judith DEREAU (BE)
- Paul DU ROY (BE)
- Raphaël EZRATTY BENAMOUZIG (FR)
- Jean GOLAZ (CH)
- Asmaa EDDAAL (MA)
- Malika KHOMAÏS (MA)

❖ Au 3^e Collège, 5 Membres, Personnes Morales et Physiques Associés
En attendant les 5 prochaines et possibles candidatures pour aller à 10, la composition actuelle de ce 3^e Collège est la suivante :

➤ 2 Personnes Morales Associées :

- Centre Françoise Minkowska (Paris) représenté par
 - Stéphanie LARCHANCHÉ (FR) Anthropologie médicale Clinique
- MISC – RETCI Île de France (Paris) représenté par
 - Teresa PONTES (Cearà-BR / FR) Mouvement Intégratif de Santé Collective – Réseau Européen de Thérapie Communautaire Intégrative

➤ 3 Personnes Physiques Associées

- Gilles BIBEAU (CA), anthropologue
 - Michel PETERSON (CA), psychanalyste
 - Jean-Yves DARTIGUENAVE (FR), sociologue
-

Réunis à la suite de cette Assemblée Générale, les Membres du Comité International ont aussitôt procédé, de 12h à 13h TU, à l'élection de leurs représentants au Bureau Exécutif 2020.

6

Composition du Bureau Exécutif 2020 – 2022

- | | |
|---------------------------------|--|
| ○ Aida SYLLA | Présidente en exercice 2020-2022 |
| ○ Michel JURUS | Président élu 2022-2024 chargé du Commissariat aux comptes |
| ○ Marie-Jo BOURDIN | 1 ^{er} Vice Présidente chargée de suppléer la Présidence |
| ○ Raphael EZRATTY
BENAMOUZIG | 2 ^e Vice Président chargé de mission réseaux « Jeunes » et « Numérique ». |
| ○ Yassine ANWAR | Secrétaire Général chargé de l'administration du site web |
| ○ Malika KHOMASIS | Secrétaire Générale adjointe |
| ○ Asmaa EDDAAL | Trésorière chargée des règlements hors zone euro |
| ○ Marie Noelle BENOIT | Trésorière Adjointe chargée des règlements en zone Euro |

À l'issue de cette élection il est adopté que la Présidente en exercice pourra, une fois le Comité International officiellement au complet, éventuellement solliciter d'autres membres dans ce Bureau Exécutif.

Le Conseil dit des Sages est constitué de :

- Jalil BENNANI (MA), Président d'honneur
- Antoine BESSE † (FR), ancien Président
- Hervé BOKOBZA (FR), Président d'honneur
- Paul LACAZE (FR), Président fondateur, administrateur du Siège
- Hachem TYAL (MA), ancien Président
- Sofiane ZRIBI (TU), ancien Président

Le nouveau Bureau Exécutif se chargera de poursuivre la gestion du site Internet d'ALFAPSY, actualisé et mis à jour par le Bureau sortant.

Rédigé le, 8 mars 2020

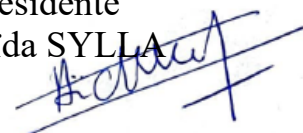
Actualisé et finalisé le, 21 octobre 2020

Secrétaire général
Yassine ANWAR



Présidente

Aïda SYLLA



*ANNEXES

MOTION N° 1 **Développement d'ALFAPSY** **En Afrique de l'Ouest francophone**

Réunis en Assemblée Générale de clôture des exercices 2018 et 2019, les adhérents ALFAPSY présents et représentés,

- Considérant la nature des Objets et Statuts de l'Association, déposés en 2003 et complétés par les dispositions du Règlement Intérieur
- Considérant l'évolution du mouvement ALFAPSY dans le monde francophone,
- Considérant le développement et le niveau de la formation, de la recherche, de la pratique et de l'organisation de la psychiatrie et de la santé mentale dans tous les pays francophones de la Sous-région ouest-africaine,

Donnent mandat au nouveau Comité International et à son Bureau Exécutif pour procéder à la mise en réseau de partenariats avec appel à adhérer dans le but de renforcer, au niveau mondial, la représentation des valeurs défendues par ALFAPSY,

En vue d'une mise en place opératoire à effet immédiat dès l'exercice 2020 – 2022

Motion n°1 : adoptée à l'unanimité des voix des votants de l'Assemblée générale

MOTION N° 2 **Création d'un 3^e Collège** **Au sein du Comité International**

Réunis en Assemblée Générale de clôture des exercices 2018 et 2019, les adhérents ALFAPSY présents et représentés,

- Considérant la nature des Objets et Statuts de l'Association, déposés en 2003 et complétés par les dispositions du Règlement Intérieur
- Considérant l'évolution du mouvement ALFAPSY dans le monde francophone,
- Considérant le développement du champ de la psychiatrie en tant que discipline elle-même traversée par d'autres disciplines connexes (biomédicale, sociopolitique, sciences humaines, etc.)

Donnent mandat au nouveau Comité International et à son Bureau Exécutif pour procéder à la modification complémentaire du Règlement Intérieur de la façon suivante :

- Élargir la possibilité d'adhésion à des non médecins et à des non psychiatres, en qualité de Personnes Physiques et Morales, à la seule condition de représenter l'une des disciplines ci-dessus répertoriées entrant dans le champ de la psychiatrie,
- Constituer ainsi un 3^e Collège d'adhérents dit Associés (suite au 1^{er} Collège Personnes Morales de Droit et Affiliées, au 2^e Collège Personnes Physiques médecins psychiatres)
- En appliquant les mêmes tarifs de cotisation annuelle que les autres adhérents,
- Avec un droit de vote limité à 1 voix par Personne (Physique ou Morale) au sein du Comité international,



En vue d'une mise en place opératoire à effet immédiat dès l'exercice 2020 – 2022

Motion n° 2 : adoptée à l'unanimité des voix des votants de l'Assemblée générale

MOTION N° 3

Modernisation du site web alfapsy-international.org

Réunis en Assemblée Générale de clôture des exercices 2018 et 2019, les adhérents ALFAPSY présents et représentés,

- Considérant la nature et objets des Statuts de l'Association, déposés en 2003 et complétés par les dispositions du Règlement Intérieur
- Considérant l'évolution du mouvement ALFAPSY et la diversité de ses activités avec les charges concomitantes d'administration et de gestion,
- Considérant le développement des moyens de communication et de référencement pour une meilleure visibilité à l'international,

Donnent mandat au nouveau Comité International et à son Bureau Exécutif pour procéder à la mise en place d'une plateforme numérique comprenant :

- D'une part une gestion numérisée, automatisée, sécurisée du Siège ALFAPSY et des manifestations Francopsies, avec accessibilité à distance pour les dirigeants habilités,
- D'autre part une version du site web aux normes interactives actuelles en vue d'élargir « en ligne » le champ des internautes de la psychiatrie et santé mentale, des nouvelles adhésions, des donateurs et des partenaires mais aussi des inscriptions aux congrès.

En vue d'une mise en place opératoire à effet immédiat dès l'exercice 2020 – 2022

Motion n° 3 : adoptée sur le principe mais non votée par l'Assemblée générale
